

République Française

*Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat*

*Secrétariat d'Etat chargé des Transports
Le Chef de cabinet*

Paris, le

N/Réf. : CDAP/S/09029690

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Monsieur Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, sur les conséquences de l'application de l'article 13 ter de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques sur la réalisation du stade de l'Olympique Lyonnais.

Monsieur le Ministre a pris connaissance avec grand intérêt de votre courrier et m'a chargée de vous en remercier.

Croyez bien que les services du ministère de la Santé et des Sports, déjà saisis par Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat, ne manqueront pas de porter à votre dossier toute l'attention qu'il mérite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Céline DALBERA

Monsieur Joël DUBOS
Coordinateur CEDRUL
Vice-Président de l'Association se Déplacer
Autrement en Région Lyonnaise
18A, rue Colette
69800 SAINT-PRIEST

*Hôtel Le Play
40, rue du Bac 75007 Paris*